

Madame
Cindy Chabanel
Département de la formation et de la jeunesse
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 3 octobre 2005
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0548.doc
JUG/fkr

Opérateur en médias imprimés - Ordonnance sur la formation

Madame,

Votre courriel du 27 juillet 2005 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur